

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>En exercice</i> : 15	<u>Présents votants</u> : 15	<u>Pour</u> : 15	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

Nombre de Conseillers*En exercice* : 15

L'an deux mille vingt-deux le 19 septembre à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 09 septembre 2022.

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	POUR	JULIEN Monique	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
BAZINET Bernard	POUR	MATHIS Franck	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
DAGNAS Delphine	POUR	MARENDA Vincent	POUR	ROUMAT Gérard	POUR
GRASSET Cécile	POUR	MARENDA Yoann	POUR	VEDRENNE Jean	POUR
GENDRE Valérie	POUR	METIFEU Francis	POUR	VIGNERON Sébastien	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S):**ABSENTS** : Valérie Gendre-Mallemanche absente jusqu'à 20h30 et Cécile Grasset absente jusqu'à 20h45**SECRETAIRE DE SEANCE** : Sébastien VIGNERON**2022-33 Remboursement à AXA pour des dommages causés à un tiers**

A la suite d'un sinistre occasionné sur un véhicule tiers lors d'un débroussaillage, l'assurance AXA, représentant les intérêts des sinistrés, réclame à la commune le paiement de 504.20 €, somme correspondante aux dommages (bris de la lunette arrière d'un véhicule par projection de cailloux).

La compagnie SwissLife, assurance de la commune, ne prend pas en charge cette somme dans la mesure où le montant de la réparation est inférieur à la franchise contractuelle de 1055,20 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le paiement à la compagnie de la somme de 504,20 et autorise le maire à émettre le mandat correspondant.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 21 septembre 2022

Au registre sont les signatures

Le Maire

M. Bernard BAZINET



Déposé à la-Préfecture le :

Commune d'Augignac

Affichage le 21/09/2022

Page 1 sur 1

AR Prefecture

024-212400162-20220919-2022_33-DE
Reçu le 27/09/2022
Publié le 27/09/2022